

**1 – Convention de dissimulation des réseaux de communications électroniques – Rue de la Mare**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de convention avec orange pour les travaux de dissimulation des réseaux de communication électronique rue de la mare.

**2 – Approbation du règlement intérieur du cimetière communal**

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la modification du règlement intérieur du cimetière

**3 – Tarifs des concessions dans le cimetière communal**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide des tarifs de concession au cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Concession temporaire 5 ans : 90 euros - Concession 30 ans : 315 Euros - Concession 50 ans : 525 Euros

**4 – Tarifs de concessions dans le columbarium**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide des tarifs de concession au columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Concession 30 ans : 675 Euros - Concession 15 ans : 340 euros - Concession 5 ans : 115 Euros - Urne supplémentaire : 55 Euros

**5 – Fixation d'un tarif pour la prise en charge des enfants après l'école**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe un forfait horaire de 40 euros pour la prise en charge des enfants après l'école quel que soit le temps de garde.

**6 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 592 au 152 Rue de la Closerie**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise la vente du lot n°12 d'une surface de 468 m2 au prix ttc de 43 524 Euros.

**7 – Détachement d'un parking de l'espace public à côté du cabinet médical situé 203 Rue de Puyravault en vue de son aliénation en tant que terrain à bâtir – Mise à l'enquête publique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide le détachement d'un parking de l'espace public à côté du cabinet médical, autorise la mise à l'enquête publique et propose un prix de vente de 3700 Euros tous frais compris.

**8 – Décision modificative n°2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°2 équilibrée en recettes dépenses de fonctionnement à 7000 Euros.

**9 – Décision modificative n°3**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°3 équilibrée en recettes dépenses d'investissement et de fonctionnement à hauteur de 27 826 Euros.

**10 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 585 au 59 Rue de la Closerie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la vente du lot n°5 d'une superficie de 327 m2 pour un montant ttc de 30 411 Euros.

**Décisions :**

**11/2021** : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le changement des luminaires en led à la boulangerie

**12/2021** : Renonciation aux Droits de préemption